

# ACCORD ET CONTRAT DE L'ATHLÈTE



**DUATHLON**  
DUCS ET DUCHESSES

# LIGUE



Maillot pour la Ligue



2<sup>e</sup>



1<sup>er</sup>



3<sup>eme</sup>



Maillot pour la Ligue

**Samba NGWANA**

Directeur – Duathlon Ducs et Duchesses

Series et LIGUE Saison 2021

# Duathlon Ducs et Duchesses - Ligue 2021

(DDD - Ligue 2021)

## ACCORD ET CONTRAT DE L'ATHLÈTE

*(Confidentiel)*

Pour les athlètes participant à la Ligue de Duathlon Ducs et Duchesses 2021.

ACCORD conclu le (Date).....

### ENTRE

Prénom et Nom de l'athlète .....

Né le (Date de naissance) .....

Demeurant à (Adresse).....

### ET

Les organisateurs de la Ligue de Duathlon Ducs et Duchesses (DDD - Ligue) :

#### Savoie Sports Organisation

[sso@savoiesportsorganisation.com](mailto:sso@savoiesportsorganisation.com)  
[info@savoieumontblancduathlonseries.com](mailto:info@savoieumontblancduathlonseries.com)

Maison des associations,  
25 boulevard des anglais,  
73100 Aix-les-Bains,  
Savoie

#### Vital Coach Events

[info@vitalcoach.club](mailto:info@vitalcoach.club)

729 Route des Allobroges  
73310 Serrières-en-Chautagne,  
Savoie.

## Introduction de la Ligue Duathlon Ducs et Duchesses 2021 (DDD – Ligue)

Le Duathlon Ducs et Duchesses - Ligue (DDD - League) est une ligue fermée (limitée à un maximum de 50 athlètes féminins et 50 athlètes masculins). C'est la catégorie compétitive du Duathlon Ducs et Duchesses - Series (DDD - Series) qui consiste en des courses de duathlon standard et non standard organisées dans la célèbre région Auvergne-Rhône-Alpes.

Chaque étape de la DDD - Ligue comprend la course à pied, le cyclisme et la course à pied avec des règles supplémentaires. Certaines courses auront des modifications aux règles et à la structure conventionnelles des duathlons dans le but de tester les capacités athlétiques, d'augmenter l'excitation des spectateurs et d'accroître la popularité du duathlon.

### Durée de la DDD – Ligue.

La DDD - Ligue est composée d'un minimum de 4 courses qui auront lieu entre les mois d'avril et de novembre de chaque année. En fonction des quatre villes hôtes, un calendrier de la DDD - Ligue sera annoncé avant le début de chaque saison.

En raison de la crise sanitaire actuelle, il a été difficile d'obtenir la confirmation finale des 3 villes hôtes supplémentaires pour la DDD - Ligue. Afin de respecter le délai d'annonce du calendrier de la DDD - Ligue et d'ouverture des inscriptions pour la saison 2021, nous avons modifié le rôle et permis aux athlètes de s'inscrire à

chaque événement de la Ligue et non aux quatre événements de la saison. En attendant, nous continuerons à faire pression pour obtenir la confirmation des 3 autres villes.

**SAVOIE SPORTS ORGANISATION (S.S.O.)** est reconnue comme l'association partenaire chargée de gérer l'organisation de la DDD - Ligue.

**VITAL COACH EVENTS (V.C.E.)** est reconnue comme l'entreprise partenaire chargée de diriger et de mettre en œuvre les courses de la DDD - Ligue.

S.S.O. et V.C.E. certifient toutes deux l'éligibilité de l'athlète à concourir en tant que DUATHLÈTE en règle et que l'athlète connaît et respecte toutes les politiques relatives à l'utilisation de drogues et au dopage dans le sport.

L'Athlète souhaite participer activement aux épreuves de DDD - Ligue, ses droits et obligations étant clairement définis. Ce document décrit la relation entre les organisateurs (S.S.O. et V.C.E.) et l'Athlète en établissant leurs droits et obligations respectifs.

Les parties conviennent de ce qui suit :

## 1. Les ORGANISATEURS S'ENGAGENT À :

*Compte tenu des difficultés rencontrées par l'industrie des événements sportifs et les villes hôtes intéressées par la DDD - Ligue en raison de la crise sanitaire actuelle, nous pourrions recevoir ou non la confirmation des 3 autres villes hôtes avant le début de la saison 2021. Toutefois, nous annoncerons et communiquerons les nouvelles villes hôtes dès que nous aurons reçu la confirmation des maires des villes.*

- a. Organiser un minimum de 4 courses à travers l'Auvergne-Rhône-Alpes pour le DDD - Ligue 2021.
- b. Sélectionner et annoncer les villes et sites d'accueil des courses du DDD - Ligue 2021 et informer les athlètes avant le début de la saison sportive 2021.
- c. Sélectionnez et annoncez les dates des courses du DDD - Ligue 2021 et informez les athlètes avant le début de la saison sportive 2021.
- d. Sélectionnez et annoncez les différents types de courses en fonction des différents sites des courses du DDD - Ligue 2021 et informez les athlètes avant le début de la saison sportive 2021.
- e. Finaliser la sélection des Athlètes et annoncer la liste des Athlètes participant au DDD - Ligue 2021
- f. Commandez les costumes personnalisés du DDD - Ligue 2021 pour les athlètes
- g. Désignez un espace sur le maillot pour que les athlètes puissent ajouter leurs noms et numéros.
- h. Assurer une exposition médiatique pertinente pendant la compétition de la Ligue, et conformément aux objectifs de la DDD - Ligue ainsi que pendant d'autres activités extrascolaires telles que les soirées de gala, la présentation des athlètes avant le début de l'événement.
- i. Fournir de la nourriture et des boissons pertinentes et essentielles lors des soirées de gala et des fêtes de pâtes (facultatives) ainsi que pendant les courses de la DDD - Ligue.
- j. Convient de créer et de gérer des zones pour les entraîneurs, les supporters et les spectateurs pendant les compétitions de la DDD - Ligue.

## 2. Les ATHLÈTES S'ENGAGENT À :

### a. Conditions Générales

- i. L'Athlète s'engage à respecter et à promouvoir les valeurs et les objectifs du DDD - Ligue.
- ii. L'Athlète s'engage à adhérer aux règles et règlements mis en place pour le DDD - Ligue.
- iii. L'Athlète accepte d'agir comme modèle et de présenter des actions inspirantes aux participants de la catégorie ouverte du Duathlon Ducs et Duchesses - Series.

### b. Épreuves et courses

- i. L'athlète a la possibilité de participer à 1 à 4 courses de la DDD - Ligue en raison de la crise sanitaire et du calendrier incomplet au moment de la rédaction du présent contrat. Gardez à l'esprit que chaque athlète obtient plus de points après chaque course de la Ligue.

- ii. L'Athlète reconnaît et prend l'entière responsabilité de la santé, des exigences physiques et mentales requises lors de la participation aux sports d'endurance longue distance du Duathlon et de toutes ses variantes.
- iii. L'Athlète accepte de participer aux différents types de courses conçues pour les besoins de la DDD - Ligue.
- iv. L'athlète accepte de participer aux courses de la DDD - Ligue qui auront lieu pendant 1 ou 2 jours (samedi et/ou dimanche) du week-end.
- v. L'athlète accepte de participer aux courses de la DDD - Ligue qui peuvent avoir lieu pendant un jour férié en semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et/ou vendredi) et/ou le week-end (samedi/dimanche).
- vi. L'Athlète accepte d'être présent à l'heure pour chaque Course du DDD - Ligue ainsi que pour les autres activités extrascolaires prévues - Conférence de presse et interviews (avant et après chaque Course de la Ligue)
- vii. L'Athlète accepte et accepte toute sanction mise en place pour la bonne mise en œuvre de la DDD - Ligue.
- viii. L'Athlète accepte d'être présent aux galas (le cas échéant) et aux briefings prévus pour la présentation des courses, des parcours et des règles de chaque course de la DDD - Ligue.

### c. Frais d'inscription

- i. L'Athlète s'engage à payer les frais d'inscription requis pour la participation à la DDD - Ligue.
- ii. Les frais d'inscription s'élèvent à un total de **80 euros** par événement. Ce montant est équivalent à **80 euros pour un Duathlon de catégorie L** selon les frais d'inscription de la FFTri.
- iii. L'Athlète est tenu d'effectuer un paiement complet par le biais de la plateforme d'inscription
- iv. La date limite de paiement est le **16 février 2021**

### d. Maillot – Combinaison :

- i. L'athlète accepte d'utiliser le costume officiel de la DDD - Ligue, qui est un costume rouge.
- ii. L'athlète accepte de payer ses combinaisons personnalisées DDD - Ligue Rouge.
- iii. Les organisateurs acceptent de fournir les combinaisons violettes, jaunes et vertes aux athlètes masculins et féminins des 1ères, 2èmes et 3èmes places au départ des prochaines courses de la DDD - Ligue.
- iv. Les athlètes pourront ajouter leur nom et leur pays.
- v. L'Athlète doit fournir son numéro préféré (s'il est encore disponible). Le numéro préféré doit être n'importe quel numéro de 01 à 99.
- vi. L'Athlète accepte que son nom soit imprimé sur le devant et le dos de sa combinaison.
- vii. L'athlète doit informer les organisateurs de sa taille de combinaison lorsqu'il soumet son contrat signé.
- viii. L'Athlète est tenu de payer le coût de fabrication de sa combinaison personnalisée.
- ix. Le prix de la combinaison est de **250 euros**. Vital Coach Events offre une réduction de **20%** pour la combinaison. Les athlètes devront acheter les combinaisons pour **200 euros**.
- x. L'athlète doit fournir ses numéros préférés entre 01 et 99, qui seront imprimés sur les combinaisons, et le pays, après paiement des frais d'inscription et de la combinaison.
- xi. La date limite de paiement est le 16 février 2021. Nous vous encourageons à effectuer vos paiements le plus tôt possible afin que vos combinaisons soient prêtes et vérifiées par vous avant le jour de la course en cas d'erreur.

### e. Nutrition

- i. L'athlète accepte et assume l'entière responsabilité de ses plans nutritionnels spécifiques.
- ii. L'athlète accepte et assume l'entière responsabilité de toute réaction allergique inattendue due à la consommation des aliments et des boissons fournis par les organisateurs lors des galas et des fêtes de pâtes (s'ils sont organisés) ainsi que pendant les événements du DDD - Ligue.
- iii. L'athlète accepte d'informer les organisateurs en cas d'allergie à la nourriture et aux boissons lors des galas et/ou des fêtes de pâtes.

- iv. L'Athlète accepte, lorsque cela est possible et nécessaire, de participer à la promotion des partenaires officiels en matière de nutrition et de boissons (le cas échéant).

#### f. Dopage

- i. L'athlète doit éviter l'utilisation de drogues interdites en violation des règles de 'WADA (World Anti-Doping Administration)'.
- ii. Le sportif accepte d'être contrôlé par les officiels médicaux/représentants des organisateurs de la ligue SMB-DS si nécessaire.

#### g. Hébergement et transport

- i. L'athlète accepte d'assumer l'entière responsabilité de son hébergement dans ou à proximité de la ou des ville(s) hôte(s) de la DDD - Ligue. L'organisateur peut recommander certains hébergements (hôtels, camps, etc.) qui peuvent être partenaires de la DDD - Ligue et qui peuvent offrir des réductions à nos athlètes. (Consultez les sites web pour de telles offres ou contactez les organisateurs pour plus d'informations sur ces offres).
- ii. L'Athlète accepte d'assumer l'entière responsabilité de son transport jusqu'au lieu de l'événement (en tenant compte des possibilités de circulation et des cas imprévus d'accidents de la route).
- iii. L'Athlète accepte d'informer les organisateurs, si nécessaire, de son besoin de transport (uniquement) pendant les compétitions ; en cas d'accident (ambulance), de fatigue, de mauvais fonctionnement du vélo, de dommages aux chaussures, etc.
- iv. L'organisateur n'offre pas de compensation pour les frais d'hébergement ou de voyage encourus par l'athlète

#### h. Entraîneurs, fans et spectateurs

- i. L'athlète s'engage à informer ses entraîneurs des règles de l'épreuve. Les entraîneurs des athlètes seront limités aux zones d'entraînement des parcours de chaque course de la DDD - Ligue. Les entraîneurs ne sont pas autorisés à suivre les athlètes sur des motos ou des véhicules pendant la compétition.
- ii. L'athlète s'engage à informer ses supporters et sympathisants de respecter les règles et de rester dans les zones réservées aux supporters sur les parcours de chaque course de la DDD - Ligue.
- iii. L'athlète s'engage à avertir ses fans et supporters de ne pas interférer ou être perturbateurs pendant la compétition de la DDD - Ligue.
- iv. L'Athlète s'engage à respecter les spectateurs pendant la compétition de la DDD - Ligue.
- v. L'athlète s'engage à informer les organisateurs en cas d'interférence ou d'actions perturbatrices de la part des spectateurs et des supporters.

#### i. Médias et droits d'image

- i. L'Athlète accepte, dans la mesure du possible, de participer à des programmes organisés entre des partenaires médiatiques (télévision, radio, journaux et médias en ligne) et les organisateurs de la DDD - Ligue.
- ii. L'Athlète accepte, lorsque cela est possible, de participer aux enregistrements vidéo et audio prévus par l'organisateur avant, pendant et après les courses de la DDD - Ligue.
- iii. L'Athlète accepte, le cas échéant, de participer aux conférences de presse avant, pendant et après l'événement.
- iv. L'Athlète accepte et reconnaît, si nécessaire avec son consentement préalable, l'utilisation de ses images (photo et/ou vidéo) par les organisateurs, les partenaires officiels et les partenaires médiatiques de la DDD - Ligue.
- v. L'Athlète autorise expressément les organisateurs des événements de la DDD - Ligue ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images photo ou vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'événement pour une utilisation dans tous les médias y compris le matériel promotionnel et/ou publicitaire, sur nos différentes plateformes (en ligne et hors ligne).

#### j. Systèmes de points

- i. L'Athlète accepte et reconnaît le système de points mis en place par l'organisateur de la DDD - Ligue, qui sera utilisé pour le classement des athlètes.
- ii. L'Athlète reconnaît et accepte que l'attribution des points peut être modifiée par l'organisateur en fonction du nombre d'Athlètes inscrits à la DDD - Ligue, le nombre maximum étant de 50 femmes et 50 hommes.
- iii. L'Athlète reconnaît et accepte que les organisateurs ont le droit de déduire des points des athlètes en cas de violation des règles de la compétition.

#### k. Pénalités

- i. L'Athlète reconnaît et accepte les sanctions mises en place pour la compétition de la DDD - Ligue. Ces pénalités peuvent impliquer une déduction de points et des pénalités en argent en fonction de la gravité des fautes et des conditions enfreintes.
- ii. Certaines des conditions comprennent (mais ne se limitent pas à ces conditions) :
  - 1. N'a pas terminé (DNF) = -1 point
  - 2. N'a pas commencé (DNS) = -3 points
  - 3. Pénalité pour déchets jetés dans l'espace public, fautes et comportement antisportif = -5 points
  - 4. Les fautes commises à l'encontre d'autres athlètes qui entraînent des blessures ou des dommages à l'équipement personnel peuvent donner lieu à une pénalité en espèces et à un remboursement de la part de l'athlète fautif à l'organisateur et à l'autre athlète (victime) respectivement.

#### l. Prix(s)

- i. L'athlète reconnaît que le prix remis à la fin de chaque course du DDD - Ligue peut être soit en espèces, soit en nature.
- ii. L'Athlète reconnaît que si le prix était en espèces, le montant du prix en argent est à la discrétion des organisateurs de la DDD - Ligue.
- iii. L'Athlète reconnaît les facteurs suivants qui peuvent contribuer au financement des prix en argent qui dépendent du nombre de participants à la DDD - Ligue, du type de parrainage reçu pour la DDD - Ligue (en espèces ou en nature).
- iv. L'athlète accepte et reconnaît que les athlètes les plus performants ( 1er, 2e et 3e athlètes féminins et masculins) peuvent ou non gagner et accumuler des prix après chaque course de la DDD - Ligue.
- v. Une prime en argent peut être accordée aux gagnants de la DDD - Ligue à la fin de la saison.
- vi. L'athlète reconnaît que les prix en argent (le cas échéant) seront annoncés avant le début de chaque saison de la DDD - Ligue.
- vii. L'Athlète reconnaît que le montant du prix en argent est à la seule discrétion de l'organisateur de la DDD - Ligue.
- viii. Le prix en argent (par l'organisateur) par course est de **2.000,00 euros** pour les trois premiers hommes et femmes de la DDD - Ligue. Ce montant peut augmenter si nous recevons un quelconque parrainage en espèces.
- ix. Les prix en nature seront remis aux athlètes lors de la cérémonie du podium.
- x. L'organisateur versera les prix en argent sur le compte bancaire des athlètes concernés dans les 10 jours ouvrables suivant la compétition.
- xi. Les athlètes doivent fournir les détails de leur IBAN lors de leur inscription.

Position	1 <sup>eme</sup> Position	2 <sup>eme</sup> Position	3 <sup>eme</sup> Position
Masculine	500 euros	300 euros	200 euros
Féminine	500 euros	300 euros	200 euros

#### m. Divers (Entraînement, représentants des athlètes (agents), comportement publics)



- i. L'athlète peut partager son entraînement et sa préparation à chacune des courses de la DDD - Ligue avec les organisateurs si nécessaire, afin de promouvoir l'athlète, de constituer une base de supporters et de commercialiser l'événement.
- ii. L'athlète peut demander un représentant de l'organisateur (Vital Coach Events) pour l'acquisition de sponsors privés (bateau).
- iii. L'Athlète doit éviter toute action ou conduite qui pourrait perturber ou interférer de manière significative avec le DDD - Ligue.
- iv. L'Athlète ne doit, en aucune circonstance, abuser délibérément des biens appartenant, loués, empruntés ou pris en location par les Organisateurs, les villes hôtes et les autres partenaires de la DDD - Ligue, y compris les véhicules, les chambres de motel/hôtel, les biens/équipements sur les sites et les parcours des événements.

### 3. POLITIQUE DE SOUTIEN, DE SPONSOR ET MARKETING

La politique de soutien, de parrainage et de marketing de Duathlon Ducs et Duchesses - Series et Ligue est en place pour aider à promouvoir le sport du duathlon, les duathlètes, et ses valeurs.

L'intention est de donner une certaine visibilité à nos sponsors et partenaires potentiels ainsi qu'aux sponsors privés de nos athlètes et d'augmenter ainsi la capacité à obtenir davantage de sponsors à l'avenir.

Le port des maillots de la DDD - Ligue pendant la compétition est également considéré comme une chance d'améliorer la visibilité de la DDD - Ligue et de ses duathlètes parmi d'autres événements dans la région, la nation et le monde en général.

Nous espérons que cela renforcera l'engagement des athlètes à apporter leurs meilleures performances et leur attitude pour la croissance de la DDD - Ligue et inspirera les duathlètes juniors.

Nous encourageons nos athlètes à servir d'ambassadeurs de la DDD - Ligue lors d'autres événements, mais les athlètes ont toujours le choix de porter des maillots de la DDD - Ligue lors de tous les autres événements.

### 4. EXPLOITATION PAR LES TIERS

Lorsqu'un sponsor privé, un média ou un tiers, différent des sponsors et partenaires officiels de la DDD - Ligue, demande l'utilisation de :

- L'image d'un athlète pendant la DDD - Ligue,
- L'image d'un athlète portant le maillot de la DDD - Ligue
- L'image et le son d'un athlète, en référence à la DDD - Ligue

Pour un usage commercial, la procédure suivante sera suivie :

- L'athlète et le tiers (sponsor privé et médias) doivent informer les organisateurs de la DDD - Ligue.
- L'athlète et le tiers (sponsor privé et médias) doivent fournir des détails sur l'image et le matériel audio à utiliser et la nature/le but pour lequel ils seront utilisés.
- L'Athlète et le tiers doivent fournir des détails tels que le volume de distribution et les médias utilisés pour la distribution.
- L'athlète et le tiers doivent faire référence à la DDD - Ligue dans le produit final.

### 5. PROCESSUS DE PARRAINAGE PERSONNEL DE L'ATHLÈTE

- Les Organisateurs de la DDD - Ligue reconnaissent le droit de l'Athlète de conclure des accords d'endossement personnels, sous réserve des conditions fixées pour la DDD - Ligue. (Un accord d'endossement personnel est défini comme un accord commercial entre un Athlète et une société ou un supporter individuel).

Les étapes suivantes doivent être suivies pour chaque accord passé par l'Athlète afin d'affilier son sponsor privé à la DDD - Ligue :

- L'Athlète doit divulguer par écrit le nom du sponsor potentiel ainsi que le produit et/ou le service à soutenir. L'Organisateur peut ou non approuver, si le produit et/ou service envisagé à être approuvé par l'Athlète est en conflit direct ou indirect avec l'un des sponsors officiels de la DDD - Ligue.
- Les produits et/ou services contenant du tabac sont interdits.
- L'Organisateur de la DDD - Ligue répondra à la notification écrite dans les 10 jours. En cas de désapprobation, l'Athlète recevra les raisons de la décision par écrit.

Les éléments de l'accord d'endossement personnel doivent comprendre les éléments suivants :

- Durée de l'accord : Tous les parrainages personnels doivent être élaborés pour une saison avec une option de renouvellement. Indiquer la durée du contrat et le fait que l'athlète accordera au sponsor privé un droit de premier refus pour les années suivantes.
- Vêtements : Mentionnez que l'athlète obtiendra son maillot auprès des organisateurs de la DDD - Ligue et qu'il devra porter le maillot actuel de la DDD - Ligue pendant la compétition.
- Conflit d'intérêts : Inclure une déclaration concernant le conflit d'intérêt avec les organisateurs de la DDD - Ligue et que si les organisateurs font appel à une société qui est en conflit avec la vôtre, votre contrat prendra fin à l'issue de la saison en cours.
- Divulgation : Tous les accords d'endossement personnel doivent être conformes à tous égards à toutes les règles applicables établies par les organisateurs dans le règlement de la compétition.
- L'athlète est entièrement responsable de l'entretien et de la mise en œuvre de ses différents contrats.

## 6. DÉFAUT D'ACCORD

Si l'une des parties au présent accord estime que l'autre partie n'a pas respecté l'obligation qui lui incombe en vertu de l'accord, elle doit le faire :

- a. Notifier par écrit à la partie présumée fautive le manquement allégué,
- b. Le cas échéant, indiquer dans la notification à la partie les mesures à prendre pour remédier à la situation.
- c. Le cas échéant, indiquer dans la notification un délai raisonnable dans lequel les mesures énoncées dans la présente doivent être prises.

Lorsque la partie plaignante qui a donné la notification estime que l'autre partie n'a pas remédié à la situation, elle dépose une plainte auprès des organismes chargés de la mise en œuvre de la DDD - Ligue. Si la partie plaignante n'est pas satisfaite du non-respect par l'Athlète, elle peut entraîner (mais pas uniquement) la suspension d'une ou plusieurs courses de la DDD - Ligue et/ou l'annulation de l'accord/contrat de l'Athlète, d'où l'inéligibilité à collaborer ou à participer à la DDD - Ligue.

## 7. DURÉE DE L'ACCORD

Le présent accord entre en vigueur dès sa signature et prend fin le 31 décembre 2021 (à la fin de chaque saison sportive).



## 8. CONTACT

Duathlon Ducs et Duchesses®

[info@duathlonducsetduchesses.com](mailto:info@duathlonducsetduchesses.com)

Numéro de téléphone : +33 7 6920 9778

[www.duathlonducsetduchesses.com](http://www.duathlonducsetduchesses.com)

### Savoie Sports Organisation

[sso@savoiesportsorganisation.com](mailto:sso@savoiesportsorganisation.com)

Maison des associations,  
25 boulevard des anglais,  
73100 Aix-les-Bains,  
Savoie

### Vital Coach Events

[info@vitalcoach.club](mailto:info@vitalcoach.club)

729 Route des Allobroges  
73310 Serrières-en-Chautagne,  
Savoie.

## 9. DÉCLARATION DE L'ATHLÈTE

Je déclare, par la présente, respecter mes engagements décrits dans le présent accord et contrat d'athlète avec les organisateurs de la DDD – Ligue.

ATHLETE (Nom - Prénom)

\_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

ATHLETE

(signature) \_\_\_\_\_

TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE SI L'ATHLÈTE EST MINEUR

(Nom) \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

(Signature) \_\_\_\_\_

A retourner par courriel à : [samba@duathlonducsetduchesses.com](mailto:samba@duathlonducsetduchesses.com)

cc: [info@duathlonducsetduchesses.com](mailto:info@duathlonducsetduchesses.com) , [info@vitalcoach.club](mailto:info@vitalcoach.club) et [sso@savoiesportsorganisation.com](mailto:sso@savoiesportsorganisation.com) ou par courrier postal à une des adresses indiquées ci-dessus.